



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02_2023_15

L'An deux mil vingt-trois, le 3 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/03/2023

DATE D'AFFICHAGE : 29/03/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON.

Excusé(es) représenté(es) : , M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL AUPRES DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État ;

VU la délibération n° DEL CM06_2022_63 du Conseil Municipal du 7 novembre 2022 validant le plan de sobriété énergétique pour la commune de Villejust ;

CONSIDERANT que la crise énergétique impose aux collectivités territoriales d'accélérer les aménagements de rénovation afin de limiter la hausse des factures notamment en matière d'éclairage public ;

CONSIDERANT que la commune de Villejust dispose d'un projet éligible dans le cadre de la Dotation du Soutien à l'Investissement Local (DSIL);

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 27 mars 2023;

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation de l'éclairage public dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 621 825 € HT soit 746 190 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
TRAVAUX	621 825	ETAT (DSIL)	373 095	60
		COMMUNE DE VILLEJUST	248 730	40
TOTAL	621 825	TOTAL	621 825	100

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet estimé à 621 825 € HT suite à une étude.

APPROUVE le plan de financement exposé par Monsieur Le Maire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de Préfecture de l'Essonne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023, à solliciter et à percevoir ces financements.

AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif 2023.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 03/04/2023*

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

